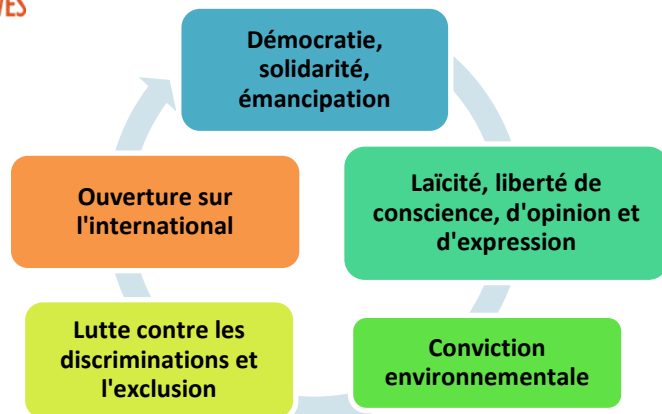


Vous partagez nos VALEURS ?

Anjou
Maine
Vendée



Vous voulez...

ETRE INFORME et CONNAITRE vos DROITS

Vous pouvez recevoir la presse syndicale.

Vous pouvez obtenir des informations sur vos droits et votre situation.

Vous pouvez avoir accès à un espace réservé aux adhérents sur le site cfdt.fr

ETRE ACTEUR des EVOLUTIONS du METIER

Vous pouvez participer à des commissions de réflexion en 1^{er}, 2nd degré, agricole...

L'adhésion se fait en remplissant le bulletin d'adhésion au verso et en versant une cotisation. Vous pouvez calculer celle-ci (versement mensuel = **saire mensuel net x 0,75%**) ou utiliser le tableau au verso, sachant que **vous pourrez déduire 66% de votre cotisation de votre impôt sur le revenu**. Si vous n'êtes pas imposable vous aurez un **crédit d'impôt du même montant**. Une attestation vous sera envoyée.

ETRE ASSURE et DEFENDU

Vous pouvez bénéficier d'un soutien juridique en cas de procédure devant le conseil des prudhommes, tribunal administratif.

Vous pouvez bénéficier d'une assurance professionnelle... être défendu par le syndicat dans l'établissement et les différentes instances

Ne restez pas isolé
Adhérez à la
Fep-CFDT !

FEP CFDT Anjou Maine Vendée

anjoumainevendee@fep.cfdt.fr

Antenne du 49
14 Place Imbach
49100 Angers

Antenne du 53
15 rue St Mathurin
BP 1025
53000 Laval Cedex

Antenne du 72
4 rue d'Arcole
72000 Le Mans

Antenne du 85
16 Bd Louis Blanc
BP 129
85004 La Roche/Yon Cedex

Pour payer votre cotisation, vous pouvez opter pour :

➤ Le prélèvement automatique des cotisations PAC (option préférable)

Ces prélèvements ont lieu tous les 10 du mois. A la fin de chaque année civile, le montant de votre cotisation peut être réévaluée pour l'année suivante, en fonction de l'évolution de votre salaire, de vos promotions et en tenant compte d'éventuelles pertes d'heures. Cette réévaluation se fait avec votre accord.

➤ Le règlement traditionnel

Le chèque du **montant annuel de la cotisation** est à libeller à l'ordre du syndicat FEP CFDT Anjou Maine Vendée et à envoyer à l'antenne du 49. Votre adhésion étant reconduite de façon tacite, vous devrez renouveler votre règlement au début de chaque année civile.

Salaire mensuel net	Prélèvement automatique mensuelle	Cotisation annuelle	Coût annuel après déduction de l'impôt	Salaire mensuel net	Prélèvement automatique mensuelle	Cotisation annuelle	Coût annuel après déduction de l'impôt
800	6	72	24	1950	15,5	186	63
850	6,5	78	26	2000	16	192	65
900	7	84	28	2050	16	192	65
950	7,5	90	30	2100	16,5	198	67
1000	8	96	32	2150	17	204	69
1050	8	96	32	2200	17,5	210	71
1100	8,5	102	34	2250	18	216	73
1150	9	108	36	2300	18,5	222	75
1200	9,5	114	38	2350	19	228	77
1250	10	120	40	2400	19,5	234	79
1300	10,5	126	42	2450	20	240	81
1350	11	132	44	2500	20	240	81
1400	11	132	44	2550	20,5	246	83
1450	11,5	138	46	2600	21	252	85
1500	12	144	48	2650	21,5	258	87
1550	12,5	150	51	2700	22	264	89
1600	13	156	53	2750	22	264	89
1650	13,5	162	55	2800	22,5	270	91
1700	14	168	57	2850	23	276	93
1750	14	168	57	2900	23,5	282	95
1800	14,5	174	59	2950	23,5	282	95
1850	14,5	174	59	3000	24	288	97
1900	15	180	61	3050	24	292	100



Bulletin d'adhésion 2020 au syndicat FEP-CFDT Anjou Maine Vendée

Mme M Nom et Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : @

Tél : Portable :

adhère au Syndicat Enseignement Privé CFDT Anjou Maine Vendée.

Etablissement d'exercice :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Fonction : temps complet temps partiel %CDI CDD

Personnel de droit privé : cadre non cadre

Enseignant : AEP LP Certifié Agrégé
Instituteur P. E. Directeur
MA Suppléant

Classe ou catégorie: Echelon:

Date d'adhésion, le : Signature :

Montant de la cotisation mensuelle (cf. tableau) : euros

Règlement : PAC(Prélèvement automatique des cotisations / cf. recto)

Date du 1^{er} prélèvement :

Chèque à l'ordre de la FEP CFDT AMV



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA A REMPLIR PAR LE FUTUR ADHERENT

Référence unique du mandat (RUM) délivré par le syndicat : **ACESAECRDEFAS140123000000000066050**

Le « mandat de prélèvement SEPA » est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA) ;

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

A/la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;

B/votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

NOM PRENOM ADRESSE du débiteur (adhérent)	
Nom et Prénom du débiteur :	
Adresse (n° et nom de la rue) :	
Code postal :	Ville :
COORDONNEES du COMPTE à DEBITER	
N° IBAN :	
N° BIC :	
Type de paiement : paiement récurrent/répétitif	
NOM du SYNDICAT CREANCIER : FEP CFDT ANJOU MAINE VENDEE	
ICS (identifiant créancier SEPA) : FR88ZZZ254894	
ADRESSE (n° et nom de la rue) : 14PlaceImbach	
CODE POSTAL : 49100VILLE : Angers	

Date : Signature (de l'adhérent) :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT un Relevé d'Identité Bancaire

A remettre au délégué CFDT ou renvoyer au Syndicat FEP-CFDT Christine BODIN 14, place Imbach 49100 Angers anjoumainevendee@fep.cfdt.fr